

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Certaines conditions
économiques des
travailleurs québécois
âgés de 50 ans et plus
à l'aube de la retraite



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2012
ISBN 978-2-550-65231-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2012

Toute reproduction autre qu'à des fins
de consultation personnelle est interdite sans
l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Juin 2012

En 2010, dans le cadre des travaux de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus, l'Institut de la statistique du Québec produisait un rapport d'analyse¹ à partir des données de l'*Enquête sur les travailleurs âgés* (ETA) de Statistique Canada. Trois thématiques étaient alors examinées : la situation personnelle et professionnelle, les intentions des travailleurs à l'égard de la prise de la retraite et les sources de revenus à la retraite. La présente étude s'intéresse à la troisième thématique; à l'aide des résultats produits, elle jette ainsi un regard plus approfondi sur la situation des travailleurs plus âgés.

Plus précisément, elle analyse certaines conditions économiques des travailleurs expérimentés pour deux tranches d'âge, soit celles de 50-54 ans et de 55 ans et plus. Les éléments abordés sont le revenu de travail et le revenu de retraite estimé, le niveau de confiance en ce qui concerne le revenu de retraite estimé et les sources de revenus escomptées à la retraite. Ces éléments sont fort pertinents dans tout le débat entourant le prolongement de la vie active et le financement des régimes de retraite publics ou privés. Également, quatre grandes dimensions d'analyse sont retenues, à savoir le sexe, le niveau d'études, l'état matrimonial (personne seule ou en couple) et le secteur d'appartenance (public ou privé). Ces dimensions font ressortir d'importantes différences chez les travailleurs expérimentés qui viennent démontrer que les conditions économiques d'accès à la retraite demeurent très variables, et donc plus ou moins favorables pour les travailleurs, selon le cas.

L'Institut de la statistique du Québec tient à remercier, en plus des membres de son organisation qui ont contribué aux diverses étapes de production de ce document, Statistique Canada et les participants à l'enquête.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

1. Ce rapport d'analyse peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/travailleurs-experimentes.asp>

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :	Alexandre Gaudreault et Luc Cloutier
La coordination a été assurée par :	Julie Rabemananjara
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier, directeur par intérim
Ont apporté leur précieuse collaboration :	Julie Rabemananjara et Patrice Gauthier, pour une relecture du document Jean-Marc Kilolo-Malambwe, pour la validation des données Nicole Descroisselles, pour la révision linguistique France Lozeau et Francine Patenaude, pour la mise en page

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Citation suggérée pour ce rapport :

GAUDREAU, Alexandre et Luc CLOUTIER (2012). *Certaines conditions économiques des travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus à l'aube de la retraite*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 37 p.

Signes conventionnels :

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Sommaire	11
Introduction.....	13
Partie 1	
Revenu personnel des travailleurs expérimentés	15
Partie 2	
Niveau de confiance et revenu de retraite estimé.....	19
Partie 3	
Sources de revenus prévues à la retraite	25
Conclusion	33
Annexe.....	35
Bibliographie	37

Liste des tableaux et encarts

Tableau 1	Revenu personnel actuel des travailleurs âgés de 50-54 ans et de 55 ans et plus, Québec, 2007	16
Tableau 2	Niveau de confiance quant au revenu de retraite estimé des travailleurs âgés de 50-54 ans et de 55 ans et plus, Québec et Ontario, 2008.....	20
Tableau 3	Revenu de retraite estimé des travailleurs âgés de 50-54 ans et de 55 ans et plus, Québec et Ontario, 2008.....	21
Tableau 4	Principale source de revenus à la retraite, résultats selon le sexe, le niveau d'études, l'état matrimonial et le secteur d'appartenance, Québec et Ontario, 2008	26
Tableau 5	Part des travailleurs de 50-54 ans et de 55 ans et plus déclarant qu'ils recevront l'une de ces sources de revenus lorsqu'ils seront à la retraite, Québec, 2008.....	28
Tableau 6	Part estimée des revenus de retraite provenant de programmes publics, Québec et Ontario, 2008	31

Liste des encarts

Encart 1	Principales caractéristiques de l'Enquête sur les travailleurs âgés	17
Encart 2	Le revenu des travailleurs plus âgés influence fortement les conditions d'accès à la retraite	23

Cette étude trace un portrait de certaines conditions économiques des travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus en rapport avec leur future prise de la retraite à partir des données de l'*Enquête sur les travailleurs âgés* (ETA) de 2008. On remarque que ces conditions sont très variables lorsqu'on considère le sexe, le niveau d'études, l'état matrimonial (personne seule ou en couple) et le secteur d'appartenance (public ou privé). En premier lieu, il convient de noter que le revenu personnel actuel du travail (revenu de 2007) est généralement plus élevé chez les travailleurs masculins, ceux détenant une formation postsecondaire ainsi que chez les travailleurs du secteur public. À l'inverse, les femmes, les travailleurs moins scolarisés et les travailleurs du secteur privé sont davantage susceptibles de se trouver dans les tranches de faibles revenus du travail (moins de 25 000 \$). Ces différences sont également observées lorsqu'il s'agit du revenu de retraite estimé des travailleurs âgés de 50 ans et plus. Par exemple, 4 travailleuses sur 10 âgées de 55 ans et plus prévoient un revenu de retraite de moins de 25 000 \$ contre moins de 3 sur 10 chez les hommes. Malgré tout, le niveau de confiance à l'égard du revenu de retraite estimé demeure assez élevé dans l'ensemble des groupes étudiés (60 % ou plus); toutefois, les travailleurs du secteur public âgés de 50 à 54 ans sont beaucoup plus confiants que leurs homologues du secteur privé (82 % contre 61 %). En 2008, environ 3 travailleurs sur 10 âgés de 55 ans et plus déclarent que leur principale source de revenus à la retraite proviendra de sources publiques. La proportion atteint presque 40 % dans le cas des travailleurs peu scolarisés (études secondaires ou moins) du même âge. Quant aux travailleurs du secteur public âgés de 50 ans et plus, ils se distinguent de façon appréciable puisque près de 70 % d'entre eux indiquent que leur principale source de revenus à la retraite viendra de la pension liée au travail² comparativement à seulement 20 % dans le cas du secteur privé. Enfin, parmi les travailleurs âgés de 55 ans et plus, une proportion plus importante de femmes (35 %), de personnes moins scolarisées (43 %) et de travailleurs du secteur privé (31 %) disent ne pas connaître la part que prendront les programmes publics dans leur revenu de retraite. Ces proportions sont plus élevées que celles observées en Ontario.

2. Dans le texte, la pension liée au travail signifie qu'il y a une contribution de l'employeur au régime de retraite.

Ce document se veut un prolongement de la réflexion amorcée par Luc Cloutier et Jean-François Dorion dans l'article intitulé « Les intentions des travailleurs âgés de 50 ans et plus quant à leur retraite : une comparaison Québec-Ontario » (Cloutier et Dorion, 2010). Dans cet article, les auteurs révèlent, entre autres, que comparativement à leurs homologues ontariens, les travailleurs québécois envisagent de prendre leur retraite plus tôt et qu'ils sont plus susceptibles de se retirer définitivement du marché du travail par la suite. L'écart est d'ailleurs particulièrement important chez les femmes et les employés du secteur public. Ces départs plus hâtifs à la retraite se dérouleront dans un contexte où le vieillissement de la population s'effectuera à un rythme plus accéléré (Gouvernement du Québec, 2011 : 17) et où une décroissance de la population en âge de travailler (les 15-64 ans) se produira vraisemblablement. Une telle situation risque de perdurer pour les 20 prochaines années (Gouvernement du Québec, 2011 : 19). L'un des effets attendus sera bien évidemment la réduction du bassin de main-d'œuvre disponible, résultant d'un nombre de travailleurs sortants plus élevé que le nombre de travailleurs entrants.

L'enjeu ici est majeur et exige de grands efforts de la part des pouvoirs publics et des intervenants sur le marché du travail ayant pour but l'élaboration de mécanismes d'adaptation qui visent à limiter les impacts négatifs de cette réalité sur l'économie en général.

Les défis sociétaux liés aux nombreux départs à la retraite sont multiples et complexes : financement adéquat des régimes de retraite publics et privés, amélioration des conditions de vie des futurs retraités ayant de faibles revenus du travail, adaptation des milieux de travail favorisant le prolongement de la vie active, formation qualifiante de la main-d'œuvre vieillissante, etc. Ces préoccupations font déjà l'objet de travaux de recherche et d'analyse (Gouvernement du Québec, 2011; Guilloteau, 2011; Schellenberg et Ostrovsky, 2010; Bolduc, 2009; Tremblay et Genin, 2009); de tels travaux devraient se poursuivre compte tenu des multiples départs à la retraite qui surviendront pour bien des années à venir.

Dans cette perspective, la présente étude apporte un éclairage additionnel en examinant les conditions économiques des retraités de demain, soit les travailleurs âgés de 50 ans et plus. Même si on peut anticiper un mouvement marqué vers la prise de la retraite en raison du poids numérique important des travailleurs plus âgés, il reste que les conditions qui auront cours lors de ce passage peuvent être très variables d'un groupe de travailleurs à l'autre. Plus précisément, nous chercherons à répondre aux questions suivantes. Quel est le revenu personnel des travailleurs expérimentés? Sont-ils confiants à ce qui est de la suffisance de leurs revenus de retraite? Sur quelles sources de revenus pensent-ils pouvoir compter lorsqu'ils se retireront du marché du travail? Enfin, à combien évaluent-ils ces revenus? Nous répondrons à ces questions en utilisant les données de l'*Enquête sur les travailleurs âgés*³ (ETA) de Statistique Canada, comme mentionné précédemment, qui se révèlent particulièrement riches à ce sujet.

L'analyse se fera en trois temps. D'abord, afin d'avoir un aperçu de la situation financière des travailleurs expérimentés lors de leur vie active, leur revenu personnel actuel sera examiné. En deuxième lieu, le niveau de confiance des travailleurs de 50 ans et plus quant à leur revenu de retraite ainsi que leur revenu de retraite estimé seront abordés. L'évaluation des travailleurs à cet égard permettra de distinguer les groupes plus optimistes de ceux qui le sont moins. Finalement, l'analyse portera sur les sources de revenus que prévoient utiliser les travailleurs expérimentés lorsqu'ils quitteront la vie active. Il sera question de la principale source de revenus escomptée, de la diversité des sources de revenus de retraite et de la part issue des régimes publics prévue. Pour chacun des aspects étudiés, le sexe, le niveau d'études, l'état matrimonial et le secteur d'appartenance seront pris en compte. Ces variables d'analyse sont pertinentes puisqu'elles révèlent généralement bien des différences entre les travailleurs. Par ailleurs, l'analyse portera sur les travailleurs québécois mais, à l'occasion, des comparaisons avec ceux de l'Ontario et du Canada seront effectuées afin de faire ressortir les particularités du Québec.

Il convient de noter cependant que ce portrait de la situation économique des travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus ne couvre pas tous les aspects financiers liés à la retraite (les biens immobiliers et mobiliers notamment).

3. Voir l'encart méthodologique pour en savoir plus sur cette enquête.

Partie 1 • Revenu personnel des travailleurs expérimentés

Le revenu personnel est une dimension majeure lorsqu'il est question des enjeux liés à la retraite. En effet, plusieurs études soulignent le lien entre la situation financière et l'épargne en prévision de la retraite (Moussaly, 2010; Schellenberg et Ostrovsky, 2010; Statistique Canada, 2005). Ainsi, plus le revenu disponible est important, plus le travailleur ou la travailleuse sera en mesure de planifier une retraite suffisante, voire confortable. Il est habituellement reconnu que certains groupes de travailleurs sont plus susceptibles de bénéficier de revenus supérieurs. C'est le cas notamment des hommes et des personnes ayant effectué des études postsecondaires. Comme nous le verrons, les travailleurs expérimentés⁴ n'échappent pas à ce constat. Vraisemblablement, certains groupes seront donc avantagés quant aux conditions d'accès à la retraite.

D'abord, afin d'avoir une image de la répartition des travailleurs expérimentés selon le revenu, jetons un coup d'œil au tableau 1. Celui-ci révèle qu'une forte proportion de travailleurs de 55 ans et plus (45 %) se trouve dans la tranche de revenus intermédiaires (entre 25 000 \$ et 49 999 \$). Par ailleurs, environ le tiers bénéficie d'un revenu annuel de 50 000 \$ et plus alors que 2 travailleurs sur 10 déclarent un revenu annuel inférieur à 25 000 \$. Ce portrait est relativement similaire à celui des travailleurs âgés de 50 à 54 ans. Il s'agit ici d'un portrait général mais l'analyse des données qui suit permettra de mieux faire ressortir les spécificités liées aux différentes caractéristiques des travailleurs expérimentés.

Il est généralement connu que les femmes profitent d'un revenu moyen inférieur à celui des hommes (Statistique Canada, 2006) même en contrôlant les effets du temps de travail, du type d'emploi occupé et du secteur d'activité (Drolet, 2002). Des données produites par l'Institut de la statistique du Québec à partir de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*⁵ montrent qu'en 2009, le revenu moyen du marché⁶ des Québécoises ayant travaillé toute l'année à temps plein équivalait à 78 % de celui des hommes. Ce constat de moindre revenu chez les femmes ressort également dans notre analyse. Ainsi, elles sont beaucoup plus nombreuses, en proportion, à déclarer un revenu de moins de 25 000 \$: un peu plus de 25 % des femmes de 50 ans et plus se trouve dans cette tranche de revenus, alors que la proportion chute à environ 10 % chez les hommes. Inversement, les femmes représentent une part nettement moins importante dans la tranche supérieure de revenus. Près du quart d'entre elles se trouve dans cette situation, tandis que les hommes affichent des taux de 41 % et de 48 %. La situation économique des travailleuses expérimentées est donc moins avantageuse que celle des travailleurs.

Tout comme le sexe, le niveau d'études influe sur le niveau de revenu. Les données sur le sujet montrent qu'il existe une forte relation entre le niveau de scolarité et le revenu. Une relation similaire est observée chez les travailleurs expérimentés. De fait, les personnes de 50 ans et plus ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles de profiter d'un revenu se situant dans la tranche supérieure.

En 2007, près de la moitié des travailleurs ayant fait de telles études appartiennent à cette tranche de revenus, alors que les titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins présentent des proportions beaucoup plus faibles (22 % chez les 50-54 ans et 13 % chez les 55 ans et plus). Par contre, la propension qu'ont ces derniers à déclarer un revenu inférieur à 25 000 \$ est nettement plus forte que celle notée chez les plus scolarisés; la situation est particulièrement observée chez les 55 ans et plus pour qui la proportion passe de 30 % à 13 %. Notons toutefois que la majorité des travailleurs expérimentés ayant un diplôme d'études secondaires ou moins se trouve dans la tranche de revenus intermédiaires.

4. Le terme « travailleurs expérimentés » utilisé dans cette étude renvoie aux travailleurs âgés de 50 ans et plus.

5. [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/index.htm].

6. Le revenu du marché est la somme des revenus suivants : les revenus de travail (qui comprennent les salaires et les traitements avant déductions ainsi que les revenus du travail autonome), les revenus de placements, les pensions de retraite privées (incluant les rentes d'un REER), les pensions alimentaires et les autres revenus de sources privées.

Tableau 1

Revenu personnel actuel¹ des travailleurs âgés de 50-54 ans et 55 ans et plus, Québec, 2007²

	Moins de 25 000 \$	Entre 25 000 \$ et 49 999 \$ %	50 000 \$ et plus
Ensemble			
50-54 ans	19,1	40,7	38,1
55 ans et plus	19,4	44,6	33,5
Hommes			
50-54 ans	11,7*	38,9	47,9
55 ans et plus	12,1*	44,4	40,9
Femmes			
50-54 ans	26,6	42,6	28,3
55 ans et plus	28,4	44,7	24,4
Diplôme d'études secondaires ou moins			
50-54 ans	23,2*	54,3	21,6*
55 ans et plus	29,9	52,7	13,2*
Études postsecondaires			
50-54 ans	16,9	33,5	47,0
55 ans et plus	13,1	39,6	45,7
Personne seule			
50-54 ans	13,9*	43,1	41,0
55 ans et plus	22,6*	50,5	24,2*
Personne en couple			
50-54 ans	20,9	39,9	37,1
55 ans et plus	18,1	42,0	37,4
Employé du secteur public			
50-54 ans	5,2	47,5	44,7
55 ans et plus	7,0	39,5	52,3
Employé du secteur privé			
50-54 ans	24,2	38,3	35,7
55 ans et plus	23,2	46,3	27,5

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Le total ne donne pas 100 % compte tenu de l'exclusion des personnes n'ayant pas déclaré de revenus.

2. L'enquête a été faite en 2008 mais le résultat de cette question porte sur l'année 2007.

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur les travailleurs âgés*, 2008. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Encart 1**Principales caractéristiques de l'Enquête sur les travailleurs âgés**

L'Enquête sur les travailleurs âgés (ETA) est constituée des membres d'un ménage âgés de 50 à 75 ans qui travaillaient au moment de l'enquête ou qui avaient pris leur retraite dans les 24 derniers mois. L'ETA est une enquête unique qui a été menée en 2008 auprès d'un sous-échantillon des ménages inclus dans l'échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA). Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon. Son plan de sondage est donc étroitement lié à celui de l'EPA. L'ETA comprend cinq des six groupes de renouvellement inclus dans l'échantillon de l'EPA.

À moins d'avis contraire, tous les écarts et différences mentionnés dans cette étude sont significatifs au seuil de confiance de 10 %. Puisque nous n'avons accès qu'au fichier de microdonnées à grande diffusion et qu'en conséquence nous devons utiliser un effet de plan modéré de 2, dit prudent, nous avons opté pour un seuil de signification moins sévère de 10 %. Les conclusions obtenues dans cette étude sont issues d'une approche valable bien qu'approximative. Les tests exacts pourraient être obtenus en utilisant le fichier de microdonnées original de Statistique Canada.

Pour de l'information plus détaillée sur l'ETA, notamment au sujet des concepts et définitions utilisés, le lecteur est invité à consulter la documentation relative à cette enquête à l'adresse suivante :

http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getDocumentationLink&Item_Id=64459&qItem_Id=52194&Item_Id=52193&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2.

De plus, nous fournissons, en annexe, le libellé des questions.

Contrairement aux variables précédemment analysées, l'état matrimonial a peu d'influence sur le niveau de revenu des travailleurs expérimentés. En effet, à part le fait que les travailleurs de 55 ans et plus en couple sont plus susceptibles de profiter d'un revenu de 50 000 \$ et plus que leurs homologues vivant seuls, aucun écart significatif n'est noté. Cependant, lorsque le sous-groupe d'âge n'est pas pris en compte, des différences sont normalement constatées entre les travailleurs seuls et en couple, à l'avantage de ces derniers.

En ce qui concerne le secteur d'appartenance, les données révèlent qu'en 2007, les personnes de 50 ans et plus travaillant dans le secteur public sont avantagées par rapport à leurs homologues du secteur privé. De fait, la proportion de travailleurs déclarant un revenu inférieur à 25 000 \$ est beaucoup plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (autour de 25 % contre environ 6 %). Inversement, la part de travailleurs expérimentés ayant un revenu de 50 000 \$ et plus est plus importante dans le secteur public; c'est notamment le cas chez les personnes de 55 ans et plus qui profitent d'un tel revenu dans une proportion supérieure à 50 %. Quant à la tranche de revenus intermédiaires, aucune différence significative n'est observée entre le secteur public et le secteur privé : cette strate de revenus regroupe de 40 % à 50 % des travailleurs de 50 ans et plus.

Les résultats présentés dans cette section montrent donc que certaines caractéristiques influencent le revenu des travailleurs expérimentés. Ils révèlent que les hommes, les personnes ayant fait des études postsecondaires et les travailleurs du secteur public sont davantage sujets à se trouver dans la tranche supérieure de revenus. La capacité de planification de la retraite étant intrinsèquement liée à la situation financière, il est permis de croire que les travailleurs qui présentent ces caractéristiques seront plus susceptibles d'être dans une situation financière qui est bonne ou même confortable lors de leur retrait de la vie active. En revanche, les femmes, les titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins et les travailleurs du secteur privé sont proportionnellement plus nombreux dans les tranches de revenus inférieurs, ce qui donne à penser qu'ils pourraient faire face à des conditions financières beaucoup moins favorables lors de leur retraite.

Bien qu'un revenu supérieur soit un avantage indéniable quant à la capacité d'épargne en vue de la retraite, la situation financière ne constitue pas la seule dimension à considérer. La présence d'un plan financier ou d'un régime de retraite, la part du revenu épargnée et l'importance de la période d'épargne sont également des facteurs de premier plan. Par exemple, un travailleur pourrait se trouver dans une situation précaire lors de sa retraite s'il n'a pas épargné suffisamment, et ce, même s'il bénéficie d'un revenu important dans sa vie active. Le revenu représente donc un potentiel d'investissement, mais de façon générale, c'est la planification financière qui déterminera le maintien ou non de la qualité de vie à la retraite. Afin d'intégrer cette question à l'analyse, la section suivante traitera du niveau de confiance des travailleurs de 50 ans et plus par rapport au revenu de retraite de même que du revenu de retraite estimé.

Partie 2 • Niveau de confiance et revenu de retraite estimé

Bien que subjective, l'évaluation que font les travailleurs expérimentés de leur niveau de confiance quant au maintien de leur bien-être financier se révèle une source d'information très pertinente et révélatrice. En effet, les résultats de l'*Enquête canadienne sur les capacités financières* (ECCF) de 2009 indiquent que plus des trois quarts des retraités canadiens considèrent leur niveau de vie à la retraite comme étant équivalent ou supérieur à ce qu'ils avaient prévu (Schellenberg et Ostrovsky, 2010). Ainsi, l'évaluation que font les travailleurs par rapport à leur revenu de retraite n'est pas surestimée dans bien des cas. Les données de l'ETA relatives au niveau de confiance des travailleurs concernant leur revenu de retraite estimé ont donc un potentiel analytique intéressant. Voyons ce qui en est.

Au Québec, le niveau de confiance des travailleurs de 50 ans et plus est plutôt positif. De fait, en 2008, environ les deux tiers d'entre eux se disent très ou assez confiants quant à leur revenu de retraite estimé, et ce, sans égard au sexe, au niveau d'études et à l'état matrimonial (tableau 2). Seuls les travailleurs de 50 à 54 ans du secteur public présentent un niveau de confiance (82 %) notablement supérieur à celui de la moyenne d'ensemble. D'ailleurs, les travailleurs de cet âge des secteurs public et privé n'ont pas la même perception quant à leur revenu de retraite anticipé. En effet, les travailleurs de 50 à 54 ans du secteur public se disent confiants dans une proportion beaucoup plus importante que celle notée dans le secteur privé : un écart de 20 points sépare les deux secteurs d'appartenance (82 % contre 61 %). Le fait que les travailleurs du secteur public sont plus susceptibles d'avoir accès à un régime de pension lié au travail peut expliquer leur plus grand optimisme. De fait, comme nous le verrons plus en détail dans la section suivante, près de 7 travailleurs sur 10 âgés de 50 ans et plus du secteur public déclarent que leur revenu de retraite sera principalement constitué de fonds liés à un tel régime comparativement à environ 2 sur 10 dans le secteur privé (tableau 4).

Par ailleurs, les personnes de 55 ans et plus vivant en couple sont plus confiantes que leurs homologues vivant seuls que leur revenu de retraite sera suffisant pour maintenir leur niveau de bien-être (71 % contre 62 % en 2008). Il convient de noter cependant que l'effectif des travailleurs vivant seuls étant constitué en bonne partie de personnes séparées ou divorcées, il est possible que les charges financières liées à la dissolution du couple soient en cause ici. De plus, le fait que les personnes vivant en couple peuvent partager les dépenses du ménage et ainsi avoir une plus grande marge de manœuvre financière peut aussi expliquer leur optimisme plus grand à l'égard de la suffisance de leur revenu de retraite.

Malgré une forte proportion de travailleurs confiants quant à leur revenu de retraite, il reste que près du tiers exprime des inquiétudes à ce sujet. Ces résultats sont cohérents avec les travaux de Schellenberg (2004) qui révèlent qu'environ le tiers des quasi-retraités canadiens pourraient ne pas épargner suffisamment en prévision de la retraite. À cet égard, cette étude indique que les facteurs suivants sont liés à la problématique de l'épargne insuffisante en vue de la retraite : le fait d'être immigrant, d'avoir un mauvais état de santé ou encore d'être dans une situation financière moins favorable.

L'analyse interprovinciale révèle des différences intéressantes entre le Québec et l'Ontario. En effet, les données d'ensemble montrent que les travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus sont proportionnellement plus confiants que leurs homologues de l'Ontario lorsqu'il s'agit d'évaluer leur revenu de retraite. Environ 6 points de pourcentage les séparent en 2008 et l'écart est statistiquement significatif. Toutefois, le niveau de confiance est similaire dans les deux provinces chez les hommes; c'est donc seulement la perception des femmes qui est en cause ici, et il s'agit de celles de 55 ans et plus. Ainsi, les Québécoises de ce groupe d'âge se disent plus confiantes que les Ontariennes à ce chapitre, un écart significatif de près de 9 points de pourcentage étant constaté.

Une plus grande proportion de travailleurs confiants chez les Québécois par rapport aux Ontariens s'observe également dans d'autres groupes, notamment les travailleurs de 50-54 ans ayant fait des études secondaires ou moins et les personnes seules du même âge. Dans le premier cas, un écart de 10 points est noté entre les deux provinces (65 % contre 55 %), alors que dans le deuxième groupe, l'écart est de 16 points (66 % contre 50 %).

Tableau 2

Niveau de confiance quant au revenu de retraite estimé¹ des travailleurs âgés de 50-54 ans et de 55 ans et plus, Québec et Ontario, 2008

	Québec		Ontario	
	Très ou assez confiant	Pas très confiant ou pas du tout confiant	Très ou assez confiant	Pas très confiant ou pas du tout confiant
	%			
Ensemble				
50-54 ans	66,7	31,5	60,5	37,7
55 ans et plus	68,2	28,0	62,9	34,6
Hommes				
50-54 ans	65,1	33,2	63,6	34,6
55 ans et plus	69,3	24,8	67,3	30,7
Femmes				
50-54 ans	67,7	29,8	57,4	40,8
55 ans et plus	66,8	31,9	58,0	39,0
Diplôme d'études secondaires ou moins				
50-54 ans	65,3	30,3	55,1	42,5
55 ans et plus	69,5	26,5	61,6	35,5
Études postsecondaires				
50-54 ans	67,4	32,1	63,1	35,4
55 ans et plus	67,3	29,0	63,6	34,2
Personne seule				
50-54 ans	66,4	30,6	49,8	35,4
55 ans et plus	61,7	36,4	56,0	34,2
Personne en couple				
50-54 ans	66,8	31,8	64,2	48,5
55 ans et plus	70,9	24,4	65,0	42,2
Employé du secteur public				
50-54 ans	81,8	17,8 *	74,2	23,4 *
55 ans et plus	66,1	28,3 *	64,6	35,4
Employé du secteur privé				
50-54 ans	60,6	36,9	56,2	42,2
55 ans et plus	68,7	28,0	62,4	34,5

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Le total ne donne pas 100 % compte tenu de l'exclusion des personnes ayant refusé de répondre et de celles ayant répondu « je ne sais pas ».

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada. *Enquête sur les travailleurs âgés, 2008*. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Les travaux de Cloutier et Dorion (2010) portant sur les intentions des travailleurs en ce qui concerne la retraite indiquent que les marchés du travail québécois et ontarien présentent des distinctions. Ces différences observées pourraient expliquer, du moins en partie, l'optimisme plus grand des travailleurs québécois. À cet égard, on y apprend que la proportion de travailleurs nés au Canada est plus importante au Québec qu'en Ontario. Or, les personnes nées au Canada ont généralement une plus longue expérience sur le marché du travail que les immigrants. Cela constitue un avantage indéniable puisque la préparation à la retraite peut être entreprise plus tôt. Par ailleurs, le taux de syndicalisation plus élevé au Québec qu'en Ontario⁷ peut aussi expliquer le phénomène; en effet, les régimes de retraite sont sans contredit plus souvent offerts dans les milieux syndiqués, ce qui donne lieu, encore une fois, à de meilleures conditions de retraite et donc à une plus grande confiance sur ce plan. Il convient également de noter que, selon cette étude, les travailleurs québécois présentent une plus

7. Selon les données tirées du site Web de l'Institut de la statistique du Québec, en 2011, le taux de syndicalisation chez les travailleurs québécois âgés de 55 ans et plus se fixait à 42,0 % comparativement à 32,1 % en Ontario. [En ligne].

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/marche_travail/remnr/remnr_condt_travl/index.htm#couverture_syndicale.

grande stabilité d'emploi que leurs homologues ontariens. Or, les travailleurs ayant une plus longue durée d'emploi chez un même employeur peuvent contribuer davantage à un régime de retraite d'employeur, lorsque offert, et améliorer par le fait même leurs avoirs financiers et donc leur niveau de confiance face à leur revenu de retraite.

Les résultats présentés montrent que le niveau de confiance des Québécois est relativement élevé, notamment par rapport à celui des Ontariens. Les données du tableau 3 permettront de voir comment ce niveau de confiance se reflète dans l'estimation que font les travailleurs de leur revenu de retraite.

D'abord, de façon générale et sans surprise, les travailleurs québécois de 50 ans et plus considèrent que leur revenu de retraite sera inférieur à leur revenu actuel. Comme nous l'avons souligné précédemment, autour de 35 % des employés expérimentés déclarent un revenu de 50 000 \$ et plus en 2007. Cette proportion est inférieure à 17 % pour ce qui est du revenu de retraite estimé.

Tableau 3

Revenu de retraite estimé¹ des travailleurs âgés de 50-54 ans et de 55 ans et plus, Québec et Ontario, 2008

	Québec			Ontario		
	Moins de 25 000 \$	Entre 25 000 \$ et 49 999 \$	50 000 \$ et plus	Moins de 25 000 \$	Entre 25 000 \$ et 49 999 \$	50 000 \$ et plus
	%					
Ensemble						
50-54 ans	26,3	39,7	18,3	29,1	36,1	18,0
55 ans et plus	33,1	35,7	15,4	29,9	32,7	18,5
Hommes						
50-54 ans	19,7 *	43,4	22,8	24,5	40,3	21,4
55 ans et plus	27,3	37,5	22,8	23,7	35,4	26,8
Femmes						
50-54 ans	33,0	36,0	13,7 *	33,7	31,9	14,6 *
55 ans et plus	40,1	33,5	6,3 **	36,8	29,6	9,2 *
Diplôme d'études secondaires ou moins						
50-54 ans	36,0	35,7	7,5 **	37,4	32,7	9,9 *
55 ans et plus	40,8	33,2	6,5 **	35,9	31,0	8,7 *
Études postsecondaires						
50-54 ans	21,1	41,8	24,1	25,1	37,7	21,8
55 ans et plus	28,5	37,0	20,8	27,0	33,5	23,2
Personne seule						
50-54 ans	21,8 *	45,2	17,9 *	35,5	32,1	11,4 *
55 ans et plus	39,9	37,2	9,3 **	36,3	27,8	13,8 *
Personne en couple						
50-54 ans	27,9	37,7	18,4	26,9	37,5	20,3
55 ans et plus	30,2	35,0	18,0	27,9	34,1	19,9
Employé du secteur public						
50-54 ans	16,3 *	48,2	20,0 *	19,9 *	38,0	27,6 *
55 ans et plus	25,2 *	41,1	24,9 *	20,5 *	41,1	21,0 *
Employé du secteur privé						
50-54 ans	29,9	36,5	17,7	32,1	35,7	15,1
55 ans et plus	35,7	34,0	12,4 *	32,4	30,4	17,9

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. Le total ne donne pas 100 % compte tenu de l'exclusion des personnes n'ayant pas déclaré de revenus.

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur les travailleurs âgés*, 2008. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Un tel glissement n'est pas surprenant puisqu'il est généralement recommandé aux travailleurs de cumuler une épargne permettant une rente annuelle équivalant à environ 70 % de leur revenu⁸. En effet, certaines dépenses liées au travail ou au cycle de vie peuvent s'amoinrir ou même disparaître à ce stade. Nous pouvons penser aux frais liés au transport, aux cotisations sociales et aux soins des enfants, sans oublier l'imposition plus faible en raison d'un revenu moindre (Régie des rentes du Québec, 2009).

Par ailleurs, malgré le fait que les femmes sont aussi confiantes que les hommes pour ce qui est de leur revenu anticipé de retraite (voir tableau 2), elles estiment que celui-ci sera moins élevé. De fait, en 2008, la proportion de Québécoises envisageant un revenu de retraite de moins de 25 000 \$ est supérieure d'environ 13 points à celle notée chez les hommes, et ce, pour les deux groupes d'âge étudiés. En outre, les hommes sont plus enclins à penser disposer à la retraite de revenus de 50 000 \$ et plus (10 points de plus par rapport aux femmes de 50-54 ans et 17 points de plus par rapport à celles de 55 ans et plus). Le Québec ne constitue pas une exception à cet égard, des constats similaires étant notés en Ontario et même au Canada dans son ensemble (données non présentées dans ce dernier cas).

Plusieurs raisons peuvent expliquer le fait que les femmes s'attendent à des revenus de retraite inférieurs à ceux des hommes. D'abord, les femmes ont généralement une rémunération inférieure à celle des hommes⁹. Or, comme il a été mentionné, la capacité d'épargner en vue de la retraite dépend largement de la situation financière. De plus, les rentes versées par les régimes publics dépendent des gains faits au travail; les femmes sont donc encore une fois désavantagées. Les données de la Régie des rentes du Québec (2009) révèlent à ce sujet qu'en 2008, la rente moyenne versée aux femmes se fixait à environ 335 \$, alors que chez les hommes, elle s'élevait à près de 535 \$. Aussi, les femmes vivent plus longtemps que les hommes; alors, pour un même montant épargné, leur revenu moyen sera inférieur. Un autre point à considérer est que les femmes assumant plus souvent les responsabilités familiales, leur capacité à épargner peut se voir freinée par des interruptions de carrière plus ou moins longues ou par un temps de travail moins long. Finalement, le fait pour les femmes d'occuper plus fréquemment des emplois à temps partiel et des emplois rémunérés au taux du salaire minimum, ou autour de ce taux (ISQ, 2012; ISQ, 2007; Gaudreault et Cloutier, 2010), les désavantage nettement en matière de préparation financière en vue de la retraite.

En ce qui a trait au niveau d'études, comme déjà mentionné, il a une influence marquée sur le revenu des travailleurs. Les personnes ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles de bénéficier d'un revenu supérieur que celles n'ayant pas fait de telles études. Ce constat se reflète dans l'estimation que font les travailleurs québécois de leur revenu de retraite anticipé. En effet, les travailleurs de 50 ans et plus ayant fait des études postsecondaires sont plus nombreux, en proportion, à estimer leur revenu de retraite à 50 000 \$ et plus en 2008. Plus précisément, 24 % des travailleurs âgés de 50 à 54 ans et 21 % de ceux âgés de 55 ans et plus font une telle estimation. Il s'agit d'un écart d'environ 15 points de pourcentage par rapport aux travailleurs moins scolarisés. Malgré cet écart, rappelons que le niveau de confiance chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins et chez les personnes ayant fait des études postsecondaires est similaire. Cette observation peut, à première vue, sembler paradoxale. Cependant, il faut se rappeler que le niveau de confiance est davantage lié au maintien du niveau de vie qu'à l'importance du revenu escompté à la retraite. Le maintien du niveau de vie d'un travailleur ayant un faible revenu nécessitera moins de ressources financières que celui d'un travailleur profitant d'un revenu supérieur et vice versa.

L'état matrimonial est aussi un facteur qui peut avoir un impact sur la capacité d'épargner des travailleurs. La vie en couple permet effectivement de faire des économies; cela est particulièrement vrai pour les biens « communs », tels que le logement, le transport et l'alimentation (Olier, 1998). En effet, les coûts liés à ce type de biens peuvent être partagés entre les membres du ménage et ainsi mener à des « économies d'échelle ». Donc, pour atteindre un même niveau de vie, une personne en couple devra déboursier une somme moindre qu'une personne vivant seule. La part du revenu disponible pour l'épargne, et notamment celle en vue de la retraite sont donc plus importantes chez les personnes en couple. Ces constats se reflètent dans notre analyse. De fait, malgré que les Québécois de 50 ans et plus déclarent généralement des revenus personnels similaires selon qu'ils sont seuls ou en couple (voir tableau 1), ils se comportent différemment lorsqu'il s'agit d'estimer leur revenu de retraite : les personnes en couple de 55 ans et plus sont davantage susceptibles d'estimer que leurs revenus de retraite s'élèveront à 50 000 \$ et plus par rapport aux personnes seules (18 % contre 9 %). Elles sont également moins nombreuses, en proportion, à prévoir des revenus de moins de 25 000 \$ (30 % contre 40 %).

8. Bien que couramment mentionnée lorsqu'il s'agit de préparation à la retraite, la « règle du 70 % » n'est pas universelle; d'autres taux sont parfois avancés. L'objectif demeure toutefois généralement le même, soit le maintien du niveau de vie à la retraite.

9. Qu'elle soit exprimée sur une base horaire, hebdomadaire ou annuelle.

Autre fait intéressant : les Québécois âgés de 50 à 54 ans vivant seuls et leurs homologues ontariens estiment leur revenu de retraite de façon différente. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux en proportion à estimer leur revenu de retraite à moins de 25 000 \$ (36 % contre 22 % chez les Québécois). En revanche, les Québécois pensent que leurs revenus de retraite se situeront entre 25 000 \$ et 49 999 \$ dans une plus grande proportion (45 % contre 32 %).

Par ailleurs, nous avons vu que, comparativement à leurs homologues du secteur privé, les travailleurs expérimentés du secteur public sont avantagés au chapitre du revenu. Cela se répercute dans l'estimation que font les travailleurs de ces secteurs de leur revenu de retraite. En effet, les travailleurs de 55 ans et plus du secteur public prévoient un revenu de retraite de 50 000 \$ et plus dans une proportion deux fois plus élevée que celle notée dans le secteur privé (25 % contre 12 % en 2008). Les travailleurs de 50 ans et plus du secteur public, quant à eux, sont moins susceptibles que ceux du secteur privé d'envisager un revenu de retraite de moins de 25 000 \$; le groupe des 50-54 ans est particulièrement concerné puisque la proportion d'un secteur à l'autre passe du simple au double (16 % contre 30 %). Ces constats sont cohérents avec les résultats déjà présentés quant au niveau de confiance élevé des travailleurs expérimentés du secteur public. En ce qui concerne les écarts entre le Québec et l'Ontario, ils ne sont cependant pas statistiquement significatifs.

En somme, une relation est observée entre le revenu actuel des travailleurs et ce qu'ils prévoient recevoir à la retraite puisque les hommes, les personnes ayant fait des études postsecondaires et les employés du secteur public présentent à la fois les plus importants revenus d'emplois (tableau 1) et les plus importants revenus de retraite estimés (tableau 3).

Qu'en est-il maintenant des sources de revenus à la retraite? Les travailleurs présentant des caractéristiques favorables bénéficieront-ils des mêmes sources de revenus que ceux moins favorisés? Dans la section suivante, nous traiterons de cette question.

Encart 2

Le revenu des travailleurs plus âgés influence fortement les conditions d'accès à la retraite

Le fait que le revenu a une influence sur le comportement des travailleurs expérimentés à l'égard de la retraite a été souligné tout le long de l'étude. Le présent encart a pour but d'examiner, de façon plus explicite, ce phénomène. Les données qui y sont présentées révèlent que le revenu a un impact sur plusieurs aspects, et ce, autant chez les hommes que chez les femmes.

D'abord, on note que les femmes de 50 ans et plus se concentrent davantage dans la tranche de revenus intermédiaires. Ainsi, près de 44 % d'entre elles bénéficient d'un revenu annuel se situant entre 25 000 \$ et 49 999 \$. Quant aux tranches de revenus inférieurs (moins de 25 000 \$) et supérieurs (50 000 \$ et plus), elles regroupent chacune un peu plus du quart des travailleuses. Du côté des hommes, bien que leur part soit similaire à celle des femmes dans la tranche de revenus intermédiaires, ceux-ci sont beaucoup plus nombreux en proportion que les femmes à profiter d'un revenu annuel de 50 000 \$ et plus (44 % c. 26 %), mais beaucoup moins présents dans la tranche de revenus inférieurs (12 % c. 28 %). Ces résultats permettent de mettre en contexte la présente analyse. En effet, bien que les données qui suivent se présentent selon la tranche de revenus, il faut garder en tête que les hommes et les femmes montrent des répartitions bien différentes.

Le niveau de confiance quant au revenu de retraite est fortement lié au revenu. Ainsi, il tend à augmenter avec le revenu, et ce, à la fois chez les hommes et chez les femmes : les travailleurs expérimentés sont beaucoup plus susceptibles d'être très ou assez confiants lorsqu'ils bénéficient d'un revenu de 50 000 \$ et plus que lorsqu'ils disposent d'un revenu plus faible. Par exemple, alors qu'à peine plus de la moitié des travailleurs ayant un revenu de moins de 25 000 \$ se disent très ou assez confiants, la proportion s'élève à près de 80 % chez les personnes disposant d'un revenu de 50 000 \$ et plus. Cette situation s'explique, nous l'avons vu, par le fait que le revenu est une composante essentielle lorsqu'il s'agit d'économiser en vue de la retraite. Il n'est donc pas surprenant que les personnes disposant d'un revenu supérieur soient plus confiantes que celles dont le revenu est plus modeste.

En plus d'influencer le niveau de confiance, le revenu personnel influe sur la principale source de revenus prévue à la retraite. Les données montrent qu'environ la moitié des travailleurs ayant un revenu inférieur estiment que les revenus tirés des régimes publics seront les principaux constituants de leurs avoirs de retraite, et ce, sans égard au sexe. Chez les personnes bénéficiant d'un revenu supérieur, la proportion se fixe à moins d'une personne sur 10. L'effet inverse est constaté pour les régimes de pension liés à l'employeur. Cette source de revenus est pratiquement absente chez les personnes se trouvant dans la tranche de revenus inférieurs, alors qu'elle est très fréquente chez celles profitant d'un revenu supérieur, notamment les femmes (62 %). Contrairement à ce qui a été observé dans les deux sources de revenus précédentes, la part de personnes qui sont d'avis que les REER et les autres sources de revenus constitueront la principale source de revenus à la retraite est relativement semblable dans les tranches inférieure et supérieure de revenus. Dans les deux cas, environ 2 femmes sur 10 estiment que ce type de revenus sera leur principale source à la retraite, alors que la proportion est près du tiers chez les hommes.

Le fait que les personnes se situant dans la tranche de revenus supérieurs sont très peu susceptibles d'avoir comme principale source de revenus à la retraite les programmes publics se répercute sur la part qu'auront ces revenus dans leurs avoirs de retraite. Ainsi, une forte proportion des travailleurs bénéficiant d'un revenu supérieur prévoient que les sources publiques compteront pour moins de la moitié de leur revenu de retraite (68 % chez les femmes et 79 % chez les hommes). Chez ceux ayant les plus faibles revenus, cette part glisse à moins de 40 %. Il ressort également de l'analyse qu'une proportion non négligeable de travailleurs ne connaît pas la part qu'aura cette source de revenus dans leur revenu total de retraite. Cela est particulièrement vrai chez les personnes se trouvant dans les tranches de revenus intermédiaire et inférieure. La proportion de personnes ne connaissant pas cette information s'élève à près de 40 % chez les femmes et à environ 30 % chez les hommes pour ces deux tranches. Cela contraste avec ce qui est observé chez les travailleurs bénéficiant d'un revenu supérieur ou égal à 50 000 \$ qui présentent des proportions plus faibles (environ 20 % chez les femmes et 15 % chez les hommes). Les travailleurs les plus aisés semblent donc posséder de meilleures connaissances à ce chapitre. Cette situation résulte peut-être du fait que ces personnes sont plus susceptibles de planifier financièrement leur retraite compte tenu de leur niveau de revenu. En effet, les personnes participant activement aux préparatifs sont plus enclines à rechercher ou à recevoir ce type d'information.

Tant chez les hommes que chez les femmes, les intentions à l'égard de la retraite sont semblables dans les tranches inférieure et supérieure de revenus. Environ la moitié des femmes de ces tranches prévoient prendre une retraite définitive. La proportion chez les hommes est plus faible, mais non significative (près de 43 %). Quant à la tranche intermédiaire, des différences selon le sexe sont perceptibles. De fait, les femmes dont le revenu annuel va de 25 000 \$ à 49 999 \$ sont plus susceptibles de prendre une retraite définitive que leurs homologues masculins (58 % contre 32 %). Les hommes appartenant à cette tranche de revenus sont donc proportionnellement plus nombreux que les femmes à prévoir demeurer partiellement actifs sur le marché du travail à la suite de la prise de leur retraite.

Répartition des travailleurs et des travailleuses âgés de 50 ans et plus selon leur revenu personnel lié à leur emploi, le niveau de confiance à l'égard du revenu de retraite, les principales sources de revenus prévues à la retraite, la part estimée des revenus de retraite provenant de programmes publics et les intentions des travailleurs à l'égard de la retraite, Québec, 2008¹

	Femmes			Hommes		
	Revenu personnel ² (en \$)			Revenu personnel ² (en \$)		
	< 25 000	24-49 999	50 000 et +	< 25 000	24-49 999	50 000 et +
	%					
Répartition selon le revenu personnel	27,5	43,7	26,3	11,9	41,9	44,0
Niveau de confiance						
Très ou assez confiant	54,2	68,9	79,8	54,6	60,3	78,7
Pas très confiant ou pas du tout confiant	40,8	30,3	20,2 *	44,4 *	36,9	16,7
Principales sources de revenus à la retraite						
Publiques ³	52,8	25,5	8,3 **	50,9	41,7	6,5 **
Pensions liées au travail	4,6 **	34,2	62,1	5,6 **	23,4	49,7
REER et autres sources de revenus ⁴	19,6 *	22,7 *	23,8 *	32,2	19,0 *	36,2
Ne sait pas	21,8 *	15,2 *	5,8 **	9,8 **	15,0 *	7,6 **
Part estimée des revenus de retraite provenant de programmes publics						
Moins de 50%	38,7	43,1	67,7	39,6 *	44,3	79,2
50% et plus	23,6 *	18,6 *	12,7 **	30,9 *	28,7	6,7 **
Ne sait pas	37,7	38,3	19,6 *	29,5 *	27,0	14,2 *
Intentions à l'égard de la retraite						
Retraite définitive	48,0	57,6	50,1	43,9 *	31,8	42,4
Travail à temps partiel	36,3 *	34,7	41,5	38,2 *	56,2	46,6

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. La somme des répartitions peut ne pas donner 100% en raison de l'exclusion de certaines catégories de réponse peu fréquentes ou des réponses « ne sait pas », « refus », « non déclaré ».
2. L'enquête a été faite en 2008 mais le résultat pour le revenu personnel porte sur l'année 2007.
3. Il s'agit du Régime de pensions du Canada (RPC), du Régime de rentes du Québec (RRQ), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG).
4. Cette catégorie comprend l'épargne personnelle, l'emprunt et le revenu du travail.

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur les travailleurs âgés, 2008*. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

Partie 3 • Sources de revenus prévues à la retraite

Au Québec, le système de remplacement du revenu est constitué de trois paliers (ISQ, 2005). Le premier palier correspond au système fédéral de la sécurité de la vieillesse. Celui-ci comprend trois programmes distincts, soit la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti ainsi que l'Allocation au conjoint ou au survivant. Alors que le premier programme vise l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus, les deux autres visent la population à faible revenu. La Régie des rentes du Québec (RRQ) constitue le deuxième palier. Ce programme vise uniquement les travailleurs et non l'ensemble de la population, contrairement à la PSV. Il est financé en totalité par les cotisations des travailleurs et des employeurs et tous les travailleurs de 18 ans et plus sont tenus de participer. Les programmes constituant ces deux premiers paliers remplaceront environ 40 % du maximum annuel des gains admissibles (MAGA)¹⁰. La majorité des travailleurs québécois devront donc s'appuyer sur le troisième palier afin d'atteindre un taux de remplacement du revenu conforme à leurs besoins et aspirations. Ce palier est composé des régimes complémentaires de retraite et de l'épargne personnelle.

Nous avons vu précédemment que le sexe, le niveau d'études, l'état matrimonial et le secteur d'appartenance influencent la perception des travailleurs quant à leur futur revenu de retraite. Voyons maintenant comment ces caractéristiques influent sur les sources de revenus que comptent utiliser les travailleurs expérimentés à la retraite.

De façon générale, les travailleurs n'ayant pas accumulé d'avoirs de retraite privés disposent d'un faible revenu d'emploi (Statistique Canada, 2005). En effet, comme il a été mentionné précédemment, il existe une certaine relation entre le revenu et la capacité d'épargner. Or, en 2008, environ 3 travailleurs sur 10 âgés de 55 ans et plus déclarent que leur principale source de revenus à la retraite proviendra de sources publiques (tableau 4). Le fait que ces personnes comptent essentiellement bénéficier d'avoirs de retraite publics laisse présager qu'il s'agit de personnes à faible revenu. Quant à la proportion de travailleurs déclarant que leur principale source de revenus sera constituée de sources privées, elle se fixe à près de 55 %. Plus précisément, un peu plus de 30 % des travailleurs âgés de 50 ans et plus profiteront d'un régime de pension lié au travail, alors qu'environ le quart des travailleurs auront recours à des REER et d'autres sources de revenus. Par ailleurs, l'analyse interprovinciale révèle que les Ontariens sont proportionnellement plus nombreux que les Québécois à mentionner les REER ou d'autres sources de revenus comme principaux constituants de leurs futures sources de revenus de retraite. Chez les personnes de 55 ans et plus, la différence entre les deux provinces est d'environ 8 points de pourcentage.

Le secteur d'appartenance et le niveau de scolarité sont les deux caractéristiques qui influencent le plus les réponses des travailleurs québécois au chapitre de la principale source de revenus escomptée à la retraite. Les écarts les plus frappants sont observés entre les employés du secteur privé et ceux du secteur public.

En effet, alors qu'environ 7 employés de 50 ans et plus sur 10 du secteur public prévoient comme principale source de revenus à la retraite un régime de pension lié au travail, la proportion chute à 2 sur 10 dans le secteur privé. Cette source de revenus est d'ailleurs la moins courante dans ce dernier secteur. Les REER et les autres sources de revenus ainsi que les programmes publics y sont plus courants, chacune de ces sources regroupant de 30 % à 35 % des travailleurs. L'analyse interprovinciale révèle, quant à elle, une seule différence significative entre les provinces : les employés ontariens de 55 ans et plus du secteur privé sont plus susceptibles de prévoir des REER ou d'autres sources de revenus comme principale source de revenus que leurs homologues québécois (38 % contre 29 %).

10. En 2011, la RRQ a fixé le MAGA à 48 300 \$.

Tableau 4

Principale source de revenus à la retraite, résultats selon le sexe, le niveau d'études, l'état matrimonial et le secteur d'appartenance, Québec et Ontario, 2008¹

	Québec			Ontario		
	Sources publiques ²	Pensions liées au travail	REER et autres sources de revenus ³	Sources publiques ²	Pensions liées au travail	REER et autres sources de revenus ³
	%					
Ensemble						
50-54 ans	25,7	34,5	26,7	29,2	28,7	32,8
55 ans et plus	29,7	31,1	24,3	30,5	26,7	32,2
Hommes						
50-54 ans	25,7	32,4	31,0	24,0	31,0	38,1
55 ans et plus	27,7	33,1	26,3	27,5	28,2	34,4
Femmes						
50-54 ans	25,7	36,5	22,4	34,5	26,3	27,4
55 ans et plus	32,1	28,7	21,7	33,9	25,0	29,8
Diplôme d'études secondaires ou moins						
50-54 ans	34,8	25,1 *	21,6	40,0	21,9 *	28,4
55 ans et plus	38,7	18,2 *	18,1	40,5	24,3	21,2
Études postsecondaires						
50-54 ans	20,8	39,5	29,5	24,2	31,8	34,9
55 ans et plus	24,3	38,9	28,0	25,8	27,9	37,4
Personne seule						
50-54 ans	25,9 *	42,4	18,4 *	37,0	24,2 *	28,3
55 ans et plus	30,7	27,7	21,1 *	36,0	26,8	25,9
Personne en couple						
50-54 ans	25,6	31,7	29,7	26,6	30,2	34,3
55 ans et plus	29,2	32,6	25,6	28,9	26,7	34,1
Employé du secteur public						
50-54 ans	12,8 **	68,9	10,4 **	14,8	68,9	14,3 *
55 ans et plus	14,5 *	68,2	9,7 **	20,2	60,2	12,2 *
Employé du secteur privé						
50-54 ans	30,8	21,0	33,3	33,9	15,9	38,7
55 ans et plus	34,6	19,3	29,0	33,3	17,6	37,6

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. La somme des répartitions ne donne pas 100% en raison de l'exclusion des réponses « ne sait pas » ou « refus ».

2. RPC, RRQ, SV, SRG.

3. Cette catégorie comprend l'épargne personnelle, l'emprunt et le revenu du travail.

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur les travailleurs âgés, 2008*. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

En ce qui concerne la scolarité, on constate que les travailleurs de 50 ans et plus titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins sont plus susceptibles de considérer les programmes publics comme principale source de revenus à la retraite que ceux ayant fait des études postsecondaires : des écarts d'environ 14 points de pourcentage sont constatés entre les deux groupes. Cette observation est cohérente avec les données de l'*Enquête sur la sécurité financière* tirées d'une étude de Statistique Canada (Statistique Canada, 2005); ces données montrent en effet que la proportion de personnes n'ayant pas d'avois de retraite est plus de deux fois plus importante chez les travailleurs n'ayant pas terminé leurs études secondaires que chez ceux ayant au moins un diplôme universitaire (35 % contre 15 %). Par ailleurs, la proportion de travailleurs expérimentés déclarant qu'une pension liée au travail sera leur principale source de revenus à la retraite est beaucoup plus forte chez ceux ayant fait des études postsecondaires, notamment les 55 ans et plus où un écart de 20 points est observé. Des différences entre les deux groupes sont également notées dans la catégorie « REER et autres sources de revenus », mais l'écart est moindre et touche de façon significative uniquement les travailleurs âgés de 50 à 54 ans (écart de 8 points).

Comme il a été souligné, comparativement aux Québécois, les travailleurs ontariens de 55 ans et plus qui se trouvent dans le secteur privé sont plus enclins à envisager les REER et les autres sources de revenus comme principaux avoires de retraite. L'analyse selon le niveau d'études révèle que cela est particulièrement vrai chez les personnes ayant fait des études postsecondaires. De fait, en 2008, 37 % des Ontariens âgés de 55 ans et plus avec un tel niveau d'études déclarent ce type de revenus; il s'agit d'un écart d'environ 10 points de pourcentage par rapport à leurs homologues québécois (28 %). En revanche, une part plus importante de Québécois ayant fait des études postsecondaires compte recourir à un régime de pension lié au travail, soit 39 %; il s'agit d'un écart de près de 10 points avec l'Ontario.

Malgré le fait que les femmes déclarent des revenus plus faibles et qu'elles prévoient des revenus de retraite inférieurs à ceux des hommes, elles ne se comportent pas différemment de ces derniers lorsqu'il s'agit d'identifier leur principale source de revenus à la retraite. Une seule exception est observée : les hommes de 50 à 54 ans (31 %) sont plus susceptibles de compter sur les REER ou d'autres sources de revenus que les femmes du même âge (22 %). Ce constat n'est certainement pas étranger au fait que les hommes bénéficient d'un revenu supérieur. En effet, la catégorie « REER et autres sources de revenus » est particulièrement liée à la capacité d'épargner des travailleurs, puisqu'elle comprend, entre autres, l'épargne personnelle, fortement influencée par le revenu. Notons également que les hommes de 50 à 54 ans de l'Ontario comptent plus sur ce type de sources de revenus à la retraite que ceux du Québec (38 % contre 31 %). L'écart constaté entre les deux provinces chez les travailleurs de 55 ans et plus ne se révèle pas pour sa part statistiquement significatif.

De façon générale, l'état matrimonial a peu d'impact sur les principales sources de revenus que comptent utiliser les travailleurs expérimentés lorsqu'ils seront à la retraite. Les seules distinctions concernent les 50-54 ans. Comparativement aux personnes en couple, les personnes seules de cet âge sont plus enclines à prévoir une pension liée au travail comme principale source, mais moins sujettes à déclarer un REER ou d'autres sources de revenus. Pour ces deux types de sources, un écart d'environ 10 points est noté entre les groupes. Par ailleurs, des différences entre le Québec et l'Ontario sont encore une fois observées. Chez les personnes seules âgées de 50 à 54 ans, les Québécois sont proportionnellement moins nombreux que les Ontariens à croire que leurs revenus de retraite seront principalement constitués de sources publiques (26 % c. 37 %) ou de REER et autres sources de revenus (18 % c. 28 %). Inversement, les Québécois de ce groupe d'âge sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à prévoir une pension liée au travail (42 % contre 24 %). En ce qui concerne les personnes vivant en couple, une seule différence significative entre les deux provinces est constatée : les Québécois de 55 ans et plus sont moins susceptibles de compter sur des REER ou d'autres sources de revenus comme principale source de revenus à la retraite (26 % contre 34 %).

Les principales sources prévues à la retraite par les travailleurs expérimentés sont donc liées aux caractéristiques des travailleurs (le secteur d'appartenance et le niveau d'études notamment). Ainsi, les travailleurs du secteur public et ceux ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles de bénéficier d'un régime de retraite lié à l'employeur, alors que les travailleurs du secteur privé et ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou moins sont plus portés à croire que leurs revenus de retraite seront essentiellement constitués de fonds provenant de programmes publics. Or, comme il a été dit dans la section précédente, les travailleurs issus de ces deux derniers groupes sont également désavantagés au chapitre du revenu actuel et des avoires de retraite estimés. Cela n'est guère surprenant puisqu'un revenu supérieur va normalement de pair avec une capacité d'épargne accrue. Les personnes ayant un faible revenu atteignent donc le troisième palier du système de remplacement du revenu plus difficilement en raison d'une capacité d'épargne moindre. Il est à noter, toutefois, que malgré des revenus plus faibles, les femmes et les personnes vivant seules ne se distinguent pas de leurs homologues sur la question de la principale source de revenus à la retraite. D'autre part, l'analyse interprovinciale révèle que les travailleurs ontariens sont généralement plus susceptibles de recourir aux REER ou aux autres sources de revenus que les Québécois. Les raisons expliquant l'écart entre les deux provinces peuvent être complexes, et ne seront donc pas élaborées dans la présente étude. Il s'agit, en revanche, d'un angle d'analyse fort pertinent pour les chercheurs intéressés par la question des travailleurs âgés.

Les travailleurs ne se limitent généralement pas à une seule source de revenus à la retraite, diverses sources pouvant être utilisées en parallèle. Par exemple, il n'est pas rare de voir un travailleur recevoir une rente qui concerne un régime de pension lié au travail et bénéficier de revenus supplémentaires provenant d'un REER. Retourner sur le marché du travail est aussi une option envisageable pour les retraités. Les données présentées dans le tableau 5 et qui portent sur certaines sources de revenus considérées par les travailleurs de 50 ans et plus ont pour but de nuancer et compléter l'analyse ayant trait aux principales sources de revenus.

Que ce soit au Québec ou en Ontario, la source potentielle de revenus la plus fréquemment mentionnée est le REER. Au Québec, environ 7 travailleurs sur 10 âgés de 50 ans et plus prévoient utiliser cette source de revenus lors de leur retraite. Cette proportion est d'ailleurs observée dans la majorité des groupes analysés. Seules les personnes ayant fait des études secondaires ou moins (58 % et 55 %, selon le groupe d'âge) se démarquent avec une proportion plus faible. Les personnes qui ont une formation postsecondaire (78 %) ou qui travaillent dans le secteur public (75 % et 79 %, selon le groupe d'âge) affichent des parts élevées; comme on l'a vu, ces travailleurs sont aussi ceux qui bénéficient beaucoup plus de pensions liées au travail. Ces données sont cohérentes avec l'analyse de Palameta (2003) qui révèle, entre autres, que les personnes ayant un régime de pension lié au travail sont plus susceptibles de cotiser à ce type d'épargne.

Tableau 5

Part des travailleurs de 50-54 ans et de 55 ans et plus déclarant qu'ils recevront l'une de ces sources de revenus lorsqu'ils seront à la retraite, Québec, 2008

	Supplément de revenu garanti	Pension liée au travail ¹	REER %	Autres épargnes et investissements privés	Revenu d'un travail ²
Ensemble					
50-54 ans	33,0	56,0	70,8	37,0	41,8
55 ans et plus	29,0	50,3	69,1	36,1	43,8
Hommes					
50-54 ans	36,7	52,3	69,3	37,7	45,9
55 ans et plus	30,3	52,0	69,8	40,4	49,1
Femmes					
50-54 ans	29,2	59,9	72,4	36,2	37,7
55 ans et plus	27,3	48,1	68,3	30,8	37,3
Diplôme d'études secondaires ou moins					
50-54 ans	37,3	46,6	57,6	31,3	35,8
55 ans et plus	39,8	38,6	55,2	28,4	40,2
Études postsecondaires					
50-54 ans	30,6	61,1	78,0	40,0	45,0
55 ans et plus	22,6	57,4	77,6	40,8	46,0
Personne seule					
50-54 ans	27,7 *	63,3	68,3	31,4 *	42,4
55 ans et plus	39,4	50,9	69,0	30,7	42,4
Personne en couple					
50-54 ans	34,8	53,5	71,8	38,9	41,6
55 ans et plus	24,6	50,0	69,1	38,4	44,3
Employé du secteur public					
50-54 ans	23,9 *	90,3	78,5	42,6	40,5
55 ans et plus	16,8	90,1	75,0	29,8 *	37,0
Employé du secteur privé					
50-54 ans	36,3 *	42,3	67,8	34,9	42,5
55 ans et plus	32,7	37,2	67,4	38,3	46,1

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Note : Étant donné que chaque travailleur peut déclarer plus d'une source de revenus à la retraite, le total des proportions dépasse donc 100 %.

1. Lorsque les employés déclarent qu'ils recevront une pension liée au travail, cela implique qu'un régime complémentaire de retraite est offert par l'employeur.
2. Temps partiel, travail à la pique, travail indépendant.

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur les travailleurs âgés, 2008*. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

En Ontario, entre 72 % et 77 % des répondants déclarent avoir un REER. Il s'agit de proportions significativement plus fortes que celles notées chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins et les personnes seules (environ 65 % dans chacun des groupes; données non présentées).

Au Québec, la pension liée au travail est la deuxième source de revenus la plus fréquemment mentionnée. Environ la moitié des Québécois de 50 ans et plus prévoient bénéficier de cette source de revenus lors de leur retraite. Les personnes les plus susceptibles de profiter de ce type de revenus sont celles travaillant dans le secteur public et celles ayant fait des études postsecondaires. En effet, environ 9 travailleurs sur 10 âgés de 50 ans et plus du secteur public déclarent compter sur ce type de revenus à la retraite. Chez les personnes ayant fait des études postsecondaires, la proportion se fixe à près de 6 sur 10. Il y a peu de différences entre le Québec et l'Ontario au chapitre de la fréquence de cette source de revenus potentielle. Notons toutefois que les travailleurs ontariens âgés de 55 ans et plus ayant un diplôme d'études secondaires ou moins sont plus susceptibles d'envisager une pension liée au travail que leurs homologues québécois (53 % contre 39 % en 2008; données non présentées). Inversement, les Québécois du même groupe d'âge ayant fait des études postsecondaires sont plus enclins à profiter de ce type de revenus que les Ontariens (57 % contre 49 % en 2008; données non présentées).

Ces résultats nous permettent de constater, encore une fois, que les personnes ayant fait des études supérieures et les travailleurs du secteur public sont plus avantagés que leurs vis-à-vis moins scolarisés ou travaillant dans le secteur privé. Ainsi, ils sont plus susceptibles de percevoir des revenus provenant des deux sources les plus fréquentes, soit les REER et les régimes de pension liés au travail.

Au Québec, une part non négligeable de travailleurs de 50 ans et plus comptent demeurer sur le marché du travail après avoir quitté leur emploi actuel. En effet, en 2008, environ 4 employés sur 10 de cet âge prévoient bénéficier d'un revenu lié à un travail à la retraite, et ce, sans égard au niveau d'études, à l'état matrimonial ou au secteur d'appartenance. Ces personnes n'envisagent donc pas de se retirer complètement de la vie active. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix. À cet égard, une étude produite à partir des données de l'*Enquête sur la sécurité financière* (Statistique Canada, 2005) nous apprend que la situation financière est la cause la plus couramment évoquée (48 %). Cependant, le fait de demeurer sur le marché du travail après l'âge normal de la retraite n'est pas lié qu'à des raisons financières; il peut en effet représenter une préparation insuffisante à la retraite. D'autres raisons sont également fréquemment mentionnées : par exemple la possibilité d'accéder à un emploi intéressant (39 %), le fait de se faire offrir un emploi par son employeur (20,9 %) ou celui de ne pas aimer la retraite (16 %) ¹¹.

L'intention de retourner (ou de demeurer) sur le marché du travail est davantage observée chez les hommes que chez les femmes. De fait, en 2008, environ 5 hommes sur 10 âgés de 55 ans et plus comptent bénéficier d'un revenu tiré d'un travail à la retraite, alors que chez les femmes, la proportion se fixe à un peu moins de 4 sur 10. Ces résultats vont dans le sens de ceux de Cloutier et Dorion (2010) qui révèlent que plus de la moitié des travailleuses de 55 ans et plus ont déclaré, en 2008, qu'elles se retireraient complètement du marché du travail après avoir quitté leur emploi actuel, soit une proportion significativement plus élevée que celle des hommes (40 %).

Les travailleurs ontariens, tout comme ceux de l'ensemble du Canada, sont plus susceptibles d'envisager profiter d'un revenu tiré d'un travail à la retraite que leurs homologues québécois. Dans l'ensemble, un écart d'environ 15 points sépare les deux provinces. Des écarts variant de 13 à 20 points sont d'ailleurs observés dans tous les groupes analysés, à l'exception des personnes de 55 ans et plus ayant un diplôme d'études secondaires ou moins et des employés du secteur public âgés de 50 à 54 ans ¹². Ce constat va dans le sens des conclusions de Cloutier et Dorion (2010) selon lesquelles les Québécois sont davantage enclins à se retirer définitivement du marché du travail, une fois leur retraite prise en ce qui concerne leur emploi actuel.

Les travailleurs ontariens de 50 ans et plus sont également plus susceptibles que leurs homologues québécois de bénéficier de revenus de retraite provenant d'autres types d'épargne et d'investissements privés. En 2008, environ la moitié d'entre eux comptent sur une telle source de revenus, alors qu'au Québec, la proportion se fixe à près de 37 %. Des écarts entre les deux provinces sont d'ailleurs observés dans tous les groupes analysés. Ils varient de 12 à 24 points (données non présentées; voir note 12).

Au Québec, la part des hommes de 55 ans et plus prévoyant utiliser d'autres types d'épargne et des investissements privés lors de leur retraite est plus élevée que chez celle des femmes du même âge (40 % contre 31 %). Parmi l'ensemble des caractéristiques étudiées, il s'agit du seul écart qui est significatif.

11. Les répondants pouvaient choisir plusieurs raisons.

12. Ces résultats sont tirés d'un rapport statistique produit par l'Institut de la statistique du Québec pour le compte de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. [En ligne]. [<http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/travailleurs-experimentes.asp>].

Ainsi que mentionné à la section 3, le Supplément de revenu garanti (SRG) fait partie du premier palier du système de remplacement du revenu. Il assure un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu vivant au Canada. Au Québec, environ 3 travailleurs sur 10 âgés de 50 ans et plus comptent bénéficier du SRG lorsqu'ils seront à la retraite, et ce, sans égard au sexe; les hommes âgés de 50-54 ans font toutefois exception en affichant une proportion de près de 40 %. La proportion de travailleurs envisageant de profiter de cette source est similaire en Ontario. Par ailleurs, les travailleurs de 55 ans et plus possédant un diplôme d'études secondaires ou moins sont beaucoup plus susceptibles de bénéficier de ce type de revenus que leurs homologues plus scolarisés (40 % contre 23 % dans les deux groupes d'âge). Pour leur part, les travailleurs du secteur public âgés également de 55 ans et plus sont moins enclins à considérer ce type de revenus (environ 17 % contre 33 % chez ceux du secteur privé). Puisque ce type de revenus vise les personnes les plus vulnérables, il n'est pas surprenant de retrouver les plus fortes proportions dans les groupes les moins avantagés sur le plan économique.

Les Québécois de 50 ans et plus déclarent qu'ils recevront un revenu provenant de REER à la retraite dans une proportion de 70 % en 2008. Or, comme nous l'avons vu, seulement le quart de ces personnes croient que leur principale source de revenus sera constituée de REER ou d'autres sources de revenus (voir tableau 4). Ainsi, bien qu'une forte majorité de travailleurs possède des REER, peu d'entre eux estiment que cette source sera leur principale source de revenus. Vraisemblablement, cette source de revenus est fréquemment considérée comme complémentaire puisqu'elle vise à en bonifier une autre. Par exemple, un travailleur pourra compter sur un régime de pension lié au travail comme principale source de revenus, mais épargner dans des REER en vue d'améliorer sa situation financière à la retraite ou encore de prendre plus hâtivement sa retraite.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les deux premiers paliers du système de remplacement du revenu sont constitués de sources publiques. Ces programmes garantissent certains minimums aux travailleurs retraités, notamment ceux disposant d'un faible revenu. En effet, les personnes bénéficiant d'un revenu supérieur sont moins enclines habituellement à penser que leur revenu de retraite proviendra de programmes publics comparativement à celles ayant des revenus plus modestes (voir encart 2).

En 2008, au Québec, environ 54 % des travailleurs de 50 ans et plus estiment que moins de la moitié de leurs avoirs de retraite sera constituée de sources publiques (tableau 6). Par contre, il est étonnant de constater qu'une proportion importante de travailleurs de 50 ans et plus ne connaissent pas la part qu'occuperont les revenus tirés de programmes publics de retraite dans leurs avoirs de retraite. Cela est particulièrement observé chez les femmes et les personnes de 55 ans et plus ayant un diplôme d'études secondaires ou moins. De fait, environ le tiers des femmes et plus de 40 % des travailleurs moins scolarisés affirment ne pas disposer de cette information. Rappelons que ces deux groupes sont parmi les moins avantagés au chapitre de la condition économique et de la préparation à la retraite. Ainsi, il semble que certains travailleurs, désavantagés sur le plan de la retraite, sont aussi les moins informés sur le sujet.

Près de 2 travailleurs québécois sur 10 âgés de 50 ans et plus sont d'avis que les programmes publics leur procureront au moins la moitié de leur revenu de retraite, et ce, peu importe le groupe analysé; la même situation est constatée en Ontario. Au Québec, ce sont les travailleuses de 55 ans et plus qui présentent la plus faible proportion (12 %). Toutefois, la forte proportion d'entre elles affirmant ne pas connaître la part que prendront les programmes publics dans leurs avoirs de retraite incite à interpréter cette donnée avec prudence. En effet, il ne serait pas surprenant qu'une proportion non négligeable de femmes ne détenant pas cette information se retrouve dans cette catégorie.

Par ailleurs, d'importantes différences sont notées entre le Québec et l'Ontario. Par exemple, les travailleurs ontariens semblent plus renseignés sur le poids que représentera cette source de revenus dans leur portefeuille de retraite. De fait, les travailleurs ontariens sont proportionnellement moins nombreux à ne pas connaître la part de revenus tirés de programmes publics que leurs homologues québécois; c'est particulièrement le cas chez les 55 ans et plus (16 % contre 29 %). Parmi les groupes analysés, ce sont les travailleurs de 55 ans et plus ayant un diplôme d'études secondaires ou moins qui affichent le plus grand écart. Dans ce groupe, les travailleurs québécois sont plus de deux fois plus nombreux à ne pas connaître la part en question (43 % contre 20 %). En outre, des différences significatives sont notées pour au moins un groupe d'âge dans toutes les catégories analysées, exception faite des personnes ayant fait des études postsecondaires et des personnes seules.

Tableau 6

Part estimée des revenus de retraite provenant de programmes publics, Québec et Ontario, 2008¹

	Québec			Ontario		
	Moins de 50 %	50 % et plus	Ne sait pas	Moins de 50 %	50 % et plus	Ne sait pas
	%					
Ensemble						
50-54 ans	53,6	19,8	26,6	62,6	20,0	17,4
55 ans et plus	54,4	16,6	29,0	63,3	20,4	16,1
Hommes						
50-54 ans	62,6	16,6	20,8	66,4	18,6	15,0
55 ans et plus	55,8	20,8 *	23,4	72,5	16,5	10,8 *
Femmes						
50-54 ans	44,5	23,0	32,5	58,8	21,4	19,8
55 ans et plus	53,0	12,3 *	34,7	53,5	24,5	21,8
Diplôme d'études secondaires ou moins						
50-54 ans	46,0	23,0 *	31,0	54,6	24,9	20,4 *
55 ans et plus	36,7	20,7 *	42,7	56,5	23,0	20,0 *
Études postsecondaires						
50-54 ans	57,7	18,1	24,2	66,4	17,7	15,9
55 ans et plus	64,3	14,4 *	21,3	66,4	19,2	14,3
Personne seule						
50-54 ans	47,7	20,3 *	32,0 *	54,1	25,9 *	19,9 *
55 ans et plus	42,7	23,4 *	33,9	52,6	25,2 *	21,5 *
Personne en couple						
50-54 ans	55,7	19,6	24,7	65,5	18,0	16,5
55 ans et plus	59,5	13,7 *	26,8	66,4	19,0	14,5
Employé du secteur public						
50-54 ans	53,8	17,2 *	29,0 *	72,3	12,9 *	14,9 *
55 ans et plus	63,7	13,7 **	22,6 *	69,2	16,6 *	14,2 *
Employé du secteur privé						
50-54 ans	53,4	20,9	25,7	59,5	22,4	18,1
55 ans et plus	50,9	17,7	31,4	61,4	21,6	16,7

* Coefficient de variation se situant entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

1. La somme des répartitions ne donne pas 100% en raison de l'exclusion de la réponse « refus ».

Source : Adapté par l'Institut de la statistique du Québec de Statistique Canada, *Enquête sur les travailleurs âgés, 2008*. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

De façon générale, les travailleurs ontariens de 50 ans et plus sont davantage susceptibles d'estimer des revenus de retraite constitués de moins de 50 % de sources publiques que leurs homologues québécois. Près des deux tiers d'entre eux sont dans cette situation, alors que la proportion chez les Québécois se situe autour de 54 %. Ce sont les titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou moins, âgés de 55 ans et plus, qui présentent l'écart le plus important à ce chapitre (37 % contre 57 % en Ontario). Des écarts significatifs entre les provinces sont également constatés chez les hommes de 55 ans et plus (écart de 17 points de pourcentage) ainsi que chez les femmes et les employés du secteur public âgés de 50 à 54 ans (écarts respectifs de 14 points et 19 points). Rappelons, cependant, que dans ces groupes, le nombre de personnes déclarant ne pas disposer de cette information est beaucoup plus élevé au Québec qu'en Ontario. L'aspect à retenir demeure donc le fait que les Ontariens semblent mieux informés que les Québécois relativement au poids qu'auront les sources publiques dans leurs avoirs de retraite. Les causes à la base de ce constat seraient un sujet pertinent à explorer pour les chercheurs intéressés par la question.

Cette étude avait pour but de dresser un portrait des conditions économiques des travailleurs québécois âgés de 50 ans et plus. L'un des grands constats est que leur accès à la retraite se fera dans des conditions variables. En effet, les femmes, les personnes moins scolarisées et les travailleurs du secteur privé apparaissent moins avantagés. Le fait que les hommes, les travailleurs plus scolarisés et ceux du secteur public profitent de revenus du travail supérieurs leur donne un avantage lorsqu'il est question de conditions d'accès à la retraite. Plus particulièrement, on a vu que ces groupes de travailleurs auront vraisemblablement de meilleurs revenus de retraite et dépendront nettement moins des programmes publics de retraite puisqu'ils pourront bénéficier plus fréquemment de rentes privées ou d'avoirs de retraite liés aux REER ou à d'autres épargnes et investissements. À l'inverse, les femmes, les travailleurs peu scolarisés et ceux qui sont dans le secteur privé dépendront davantage des régimes publics de retraite et auront, en conséquence, des revenus de retraite souvent inférieurs. Également, le fait que ces derniers groupes ont plus de difficulté à connaître la part que les régimes publics de retraite auront dans leurs revenus, une fois qu'ils seront retirés du marché du travail, révèle leurs conditions plus incertaines à l'aube de la retraite. Il convient, par ailleurs, de rappeler que même si les personnes seules et les personnes en couple ont souvent des conditions qui s'apparentent, il n'en demeure pas moins que les personnes en couple de 55 ans et plus sont plus confiantes quant à leur revenu de retraite estimé. Il est indéniable ici, comme déjà noté, que le fait de pouvoir compter sur deux revenus à la retraite améliore grandement la perception des personnes à l'égard de la suffisance du revenu de retraite estimé.

Annexe 1

Liste des questions en lien avec les tableaux présentés dans l'étude

Tableau 1

Au meilleur de votre connaissance, à combien estimez-vous votre revenu personnel total provenant de toutes les sources, y compris celles que nous venons de mentionner, avant impôt et retenues au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2007? Était-ce...? (1) Moins de 25 000 \$, (2) 25 000 \$ à moins de 50 000 \$, (3) 50 000 \$ à moins de 75 000 \$, (4) 75 000 \$ ou plus, Non déclaré.

Tableau 2

Quel est votre niveau de confiance quant au fait que votre revenu de retraite vous procurera le niveau de vie que vous souhaitez? (1) Très confiant, (2) Assez confiant, (3) Pas très confiant, (4) Pas du tout confiant, NSP.

Tableau 3

Au meilleur de votre connaissance, à combien estimez-vous votre revenu annuel personnel total provenant de toutes les sources, avant impôts et autres déductions, au moment de votre retraite? (1) Moins de 15 000 \$, (2) 15 000 \$ à moins de 25 000 \$, (3) 25 000 \$ à moins de 50 000 \$, (4) 50 000 \$ ou plus, Non déclaré.

Tableau 4

Laquelle de ces sources de revenu est votre principale source de revenu de retraite? (1) Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec, (2) Sécurité de la vieillesse, (3) Supplément du revenu garanti, (4) Pension liée au travail, (5) REER, (6) Autres épargnes et investissements privés, (7) Emprunt sur la valeur de la maison ou emprunt hypothécaire inversé, (8) Revenu d'un travail, (9) Autre, NSP, Refus.

Tableau 5

Dans la liste suivante, quelles sources de revenu prévoyez-vous recevoir ou utiliser lors de votre retraite? Supplément de revenu garanti (oui/non), Pension liée au travail (oui/non), REER (oui/non), Autres épargnes ou investissements privés (oui/non), Revenu d'un travail (oui/non).

Tableau 6

Quelle proportion de votre revenu de retraite prévoyez-vous recevoir de régimes publics de pension tels que le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti? (1) Moins de 25 %, (2) 25 % à 49 %, (3) 50 % à 74 %, (4) 75 % ou plus, NSP, Refus.

- BOLDUC, Nathalie (2009). *Avis sur le maintien en emploi des travailleurs âgés de 55 ans et plus et le retour au travail des jeunes retraités*, Québec, Conseil des aînés, 77 p.
- CLOUTIER, Luc, et Jean-François DORION (2010). « Les intentions des travailleurs âgés de 50 ans et plus quant à leur retraite : une comparaison Québec-Ontario », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 11, n° 3, septembre, p. 1-12.
- DROLET, Marie (2002). *Le « qui, quoi, quand et où » des écarts salariaux entre les hommes et les femmes*, Ottawa, Statistique Canada, 72 p.
- GAUDREAU, Alexandre, et Luc CLOUTIER (2010). « Portrait et évolution des employés rémunérés au taux du salaire minimum », *Regards sur le travail*, vol. 7, n° 1, p. 1-19.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2011). *Rapport de la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus*, Québec, 146 p.
- GUILLOTEAU, Jean-François (2011). « Vieillesse et pratiques des entreprises », *Regards sur le travail*, vol. 7, n° 3, été, p. 1-13.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2012). *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail, 2001-2011, Volume 8*, Québec, 264 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2007). « Les emplois faiblement rémunérés en 2006 », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 8, n° 2, juin, p. 14-15.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2005). *Les régimes complémentaires de retraite : concepts et données générales*, Québec, 107 p.
- MOUSSALY, Karim (2010). *Participation aux régimes privés d'épargne-retraite, 1997 à 2008*, document de recherche, Ottawa, Statistique Canada, 33 p.
- OLIER, Lucile (1998). « Les avantages matériels de la vie en couple », *INSEE Première*, n° 564, INSEE, Paris, janvier, p. 1-4.
- PALAMETA, Boris (2003). « Portrait des cotisants aux REER », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 1, janvier, p. 1-42.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2009). *Guide de la planification financière de la retraite. Édition 2009-2010*, Québec, 56 p.
- SHELLENBERG, Grant, et Yuri OSTROVSKY (2010). *Retirement-Related Highlights from the 2009 Canadian Financial Capability Survey*, Ottawa, Statistics Canada, 20 p.
- SHELLENBERG, Grant, et Yuri OSTROVSKY (2010). *Aperçus sur l'économie canadienne. Faits saillants de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009 dans le domaine de la retraite*, document analytique, Ottawa, Statistique Canada, 21 p.
- SHELLENBERG, Grant (2004). *Projets et attentes des Canadiens non retraités de 45 à 59 ans en matière de retraite*, document de recherche, Ottawa, Statistique Canada, 46 p.
- STATISTIQUE CANADA (2006). *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé sur le sexe, Cinquième édition*, Ottawa, 323 p.
- STATISTIQUE CANADA (2005). *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière*, document de recherche, Ottawa, 45 p.
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle, et Émilie GENIN (2009). "Aging, Economic Insecurity, and Employment: Which Measures Would Encourage Older Workers to Stay Longer in the Labour Market?", *Studies in Social Justice*, Vol. 3, Issue 2, p. 173-190.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain